



**RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DU FORUM PARLEMENTAIRE DE LA SADC SUR L'ALIMENTATION, L'AGRICULTURE ET LES RESSOURCES NATURELLES À LA 52E SESSION DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DE LA SADC PF**

**THÈME : « CONSOLIDER LA DÉMOCRATIE EN RAPPROCHANT LE PARLEMENT AU PEUPLE ».**

Monsieur le Président, je propose que cette Assemblée plénière adopte le rapport du Comité permanent de l'alimentation, de l'agriculture et des ressources naturelles à la 52<sup>e</sup> session de l'Assemblée plénière du Forum parlementaire de la SADC, déposé sur la table le 5 décembre 2022.

**TABLE DES MATIÈRES**

<b>1.0</b>	<b>COMPOSITION DU COMITÉ.....</b>	<b>1</b>
<b>2.0</b>	<b>TERMES DE RÉFÉRENCE DU COMITÉ.....</b>	<b>1</b>
<b>3.0</b>	<b>NOMBRE DE RÉUNIONS TENUES ET LEURS DATES.....</b>	<b>1</b>
<b>4.0</b>	<b>CONTEXTE.....</b>	<b>1</b>
<b>5.0</b>	<b>RÉSUMÉ DES PRÉSENTATIONS .....</b>	<b>2</b>
<b>5.1</b>	<b>Présentation sur les liens entre l'eau, l'agriculture et l'énergie.....</b>	<b>2</b>
<b>5.2</b>	<b>Présentations sur le thème « Faut-il encourager les citoyens à produire leur propre énergie propre (éolienne ou solaire) » en tant que producteurs indépendants? .....</b>	<b>3</b>
<b>5.3</b>	<b>Résumé des soumissions des citoyens de la SADC.....</b>	<b>6</b>
<b>6.0</b>	<b>RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>6</b>
<b>7.0</b>	<b>CONCLUSION.....</b>	<b>8</b>
<b>8.0</b>	<b>ANNEXES.....</b>	<b>9</b>

## 1.0 COMPOSITION DU COMITÉ

Le comité était composé des membres suivants :

1.	Hon. Ishmael Ndaila Onani	Malawi ( <b>Président</b> )
2.	Hon. Hawa Subira Mwaifunga	Tanzanie ( <b>Vice-président</b> )
3.	Hon. Lazaro de Oliveira G Kakunha	Angola
4.	Hon. PolsonMajaga	Botswana
5.	Hon. Andre Leon Tumba	DRC
6.	À préciser (Lesotho)	
7.	Hon. Famindra Justin	Madagascar
8.	Hon. Marie Genevieve Stephanie Anquetil	Maurice
9.	Hon. Carlos Manuel	Mozambique
10.	Hon. Phillipus Katamelo, parlementaire	Namibie
11.	Hon. Rocky Uranie, parlementaire	Seychelles
12.	Hon. Seiso Joel Mohai, parlementaire	Afrique du Sud
13.	HRH. Sen. Princesse Phumelele Dlamini	Eswatini
14.	Hon Mutinta Mazoka	Zambie
15.	Hon. Tambudzani Mohadi	Zimbabwe

## 2.0 TERMES DE RÉFÉRENCE DU COMITÉ

Le Comité permanent de l'alimentation, de l'agriculture et des ressources naturelles (FANR) de la SADC PF tire son mandat de l'article 14 de la Constitution de la SADC PF et de la règle 42(c) du règlement intérieur de la SADC PF.

## 3.0 NOMBRE DE RÉUNIONS TENUES ET LEURS DATES

Le Comité permanent du FANR a tenu une réunion sous forme d'audition publique le samedi 26 novembre 2022, pour examiner le thème "Consolider la démocratie en rapprochant le Parlement du peuple".

## 4.0 CONTEXTE

Le Comité permanent de l'alimentation, de l'agriculture et des ressources naturelles s'est réuni sous le thème « Consolider la démocratie en rapprochant le Parlement au peuple ». La SADC PF a adopté une approche mixte pour tous les comités statutaires en s'assurant que les comités respectifs interagissent à la fois avec les personnes ressources et les représentants des citoyens. Cette approche a donné aux comités l'occasion de s'engager auprès des citoyens. Il convient de noter que la SADC PF s'efforce depuis sa création de promouvoir la coopération interparlementaire et la diplomatie en Afrique australe. Cet aspect a été jugé essentiel pour la SADC PF afin de déterminer les points de convergence entre les intérêts nationaux des différents pays et les intérêts régionaux de la

communauté. Dans sa quête de promouvoir les relations interparlementaires, une norme de base qui a été suivie avec diligence a été de "mettre les gens d'abord", c'est-à-dire de savoir ou d'essayer de savoir ce que les citoyens de la SADC veulent. Cela était conforme à la fois aux principes fondamentaux d'une démocratie, qui repose sur la volonté du peuple exprimée par un organe représentatif tel que le Parlement, et à la théorie jurisprudentielle qui reconnaît que c'est le peuple qui, collectivement, a le pouvoir et le contrôle des ressources d'une nation. Au niveau parlementaire, il était en effet entendu que les représentants élus devaient interagir continuellement avec leurs électeurs au cours de la période d'élection, faute de quoi il y aurait une asymétrie entre les souhaits des citoyens et l'action parlementaire. Une telle déconnexion pourrait entraîner un mécontentement populaire et constituer une menace pour la paix, la loi et l'ordre social.

Au fil des années, le Forum a encouragé un engagement continu entre les membres du Parlement et les citoyens au niveau national. Par exemple, la SADC PF a collaboré avec succès avec ses membres du Parlement pour créer des groupes de travail nationaux afin de combler le fossé de communication entre les citoyens et le Parlement et de fournir une plateforme permettant aux citoyens de partager leurs préoccupations avec les membres du Parlement. Cela s'est fait par le biais d'auditions publiques, de campagnes de sensibilisation du public ou d'autres forums interactifs tels que des tables rondes afin de promouvoir la démocratie participative puisqu'ils ont permis aux citoyens et aux organisations de la société civile d'interagir avec les membres du Parlement et de faire part de leurs préoccupations en dehors du cycle électoral.

Compte tenu de ce qui précède, le Comité permanent de l'alimentation, de l'agriculture et des ressources naturelles a été convoqué dans un esprit de dialogue et d'échange de vues par le biais d'interactions avec des personnes ressources et des représentants des citoyens. À cet égard, le Comité a interrogé les domaines thématiques sur l'agriculture et les énergies renouvelables, afin d'établir les défis et les opportunités que présentent ces deux secteurs.

## **5.0 RÉSUMÉ DES PRÉSENTATIONS**

Le comité a reçu une présentation sur l'agriculture et deux sur les énergies renouvelables. Le résumé de la présentation est présenté ci-dessous.

### **5.1 Présentation sur les liens entre l'eau, l'agriculture et l'énergie**

Suite à la présentation, le Comité a noté que l'Afrique, et la région SADC en particulier, était dotée de terres arables et d'eau. Le Comité a reconnu que la qualité et la quantité d'eau étaient un préalable à un secteur agricole prospère. Le Comité a également noté avec inquiétude qu'en dépit de la présence de telles ressources dans la région, de nombreuses personnes n'ont pas accès à la terre et à l'eau. Le Comité a noté que le changement climatique constituait une

énorme menace pour le secteur agricole, d'autant plus que la plupart des cultures de la région sont des cultures pluviales. Le Comité a en outre reconnu que les effets négatifs du changement climatique, qui se manifestent sous la forme de cyclones, d'inondations et de sécheresses, ont un effet dévastateur sur l'agriculture et les écosystèmes et compromettent la capacité de la région à nourrir ses citoyens.

Le Comité a noté que l'eau était un intrant important pour l'agriculture. Cependant, l'avènement du changement climatique a entraîné une pénurie d'eau, obligeant les agriculteurs à recourir à l'irrigation pour leurs cultures. Le Comité a reconnu la nécessité de décentraliser l'accès à l'énergie pour permettre aux citoyens de produire leur propre énergie pour l'irrigation, la transformation des aliments et pour l'exportation dans les cas où il y a un surplus d'énergie.

## **5.2 Présentations sur le thème « Faut-il encourager les citoyens à produire leur propre énergie propre (éolienne ou solaire) » en tant que producteurs indépendants ?**

Le Comité a noté que plus de 60 % des citoyens de la SADC n'ont pas accès à une énergie propre et durable. Le Comité a en outre noté qu'en dépit d'une forte demande d'énergie, la région présentait un écart énorme entre ce besoin et le marché pour ce produit, car la plupart des gens n'avaient pas de pouvoir d'achat. Le Comité a apprécié que l'énergie soit un catalyseur de la révolution industrielle telle qu'elle est envisagée dans l'Agenda 2063. Le Comité a par ailleurs noté que le domaine des énergies renouvelables était qualifié d'industrie à part entière, susceptible d'employer plus de 50 % des jeunes d'ici 2050. Le Comité a reconnu qu'il était nécessaire que les citoyens participent à tous les niveaux de la chaîne de valeur des nouvelles énergies. Dans cet ordre d'idées, le Comité a noté avec inquiétude que les citoyens de la SADC étaient principalement des consommateurs de biens et services importés, tels que les panneaux solaires et les convertisseurs. Le Comité a reconnu la nécessité pour la SADC de mettre en place des incitations délibérées pour encourager la participation des entreprises locales aux énergies propres.

Le Comité a pris connaissance de l'importance de la mise en place d'installations électriques communautaires, tant à usage domestique que productif, notamment dans les zones rurales. Le Comité a noté qu'il était difficile pour les citoyens, en particulier dans les zones rurales, d'acquérir des titres de propriété foncière. Le Comité a reconnu que les gouvernements devraient faciliter l'acquisition de titres fonciers afin d'attirer les investissements dans le secteur des énergies renouvelables, notamment pour les mini-réseaux. Le Comité a également noté qu'une participation significative des citoyens au secteur de l'énergie ne pouvait être réalisée que s'il y avait une promotion du développement des compétences, en particulier celles destinées aux jeunes et aux femmes qui sont chefs de famille, notamment dans les communautés rurales. Le Comité a également noté la nécessité de promouvoir les compétences techniques dans le

déploiement des énergies propres et la gestion des entreprises. En ce qui concerne l'éducation, le Comité a reconnu qu'il était nécessaire de revoir le programme d'études afin qu'il puisse répondre aux nouvelles qualifications et compétences requises pour les énergies renouvelables. Le Comité a reconnu la nécessité d'impliquer les utilisateurs des technologies d'énergie propre afin que la population les apprécie et les adopte.

En outre, le Comité a noté que le stockage de l'énergie était un aspect essentiel de l'énergie propre et que l'Afrique possédait le plus grand gisement de lithium utilisé dans la fabrication des batteries. Le Comité a également reconnu que les citoyens devraient être autorisés à participer en tant que propriétaires de mines et que la valorisation des minéraux devrait être encouragée. Ils ont également noté que les gouvernements de la SADC devraient créer des quotas pour acheter des produits et services énergétiques aux producteurs locaux. Par ailleurs, le Comité a reconnu que la transition vers une énergie propre transformerait le système de transport et que la région de la SADC devrait saisir l'opportunité pour ses citoyens de participer pleinement à la chaîne de valeur de cette industrie. Le Comité a en outre noté que les gouvernements de la SADC devraient se concentrer sur la réglementation de l'industrie émergente des énergies renouvelables avec un parti pris délibéré pour ses citoyens. Le comité a noté que le pool énergétique de la SADC devrait également être ouvert aux petits producteurs indépendants d'électricité (IPP) de la région. En outre, les gouvernements devraient consacrer davantage de ressources à la recherche et au développement de produits et de services énergétiques propres en renforçant les capacités des centres de recherche et des universités locales.

Le Comité a noté que le Centre de la SADC pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (SACREE) a été créé en 2015 par les ministres de l'énergie de la SADC avec pour mandat de promouvoir un accès accru aux services énergétiques modernes et d'améliorer la sécurité énergétique dans toute la région de la SADC en favorisant l'adoption, sur la base du marché, de technologies et de services énergétiques axés sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Le Comité a en outre noté qu'en tant qu'organisation subsidiaire de la SADC, la SACREEE a été créée par un protocole d'accord intergouvernemental signé par dix États membres de la SADC, à savoir l'Angola, le Botswana, l'Eswatini, le Lesotho, le Malawi, Maurice, le Mozambique, la Namibie, la Zambie et le Zimbabwe. Le Comité a apprécié que le SACREEE ait soutenu le Secrétariat de la SADC dans le suivi de la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action régionaux en matière d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique (REEESAP). Le Comité a noté que le REEESAP avait cinq objectifs stratégiques clés, à savoir :

- (i) Assurer la sécurité énergétique en comblant le déficit actuel entre l'offre et la demande, principalement dans le secteur de l'électricité, et en permettant la croissance économique et l'industrialisation futures.

- (ii) Améliorer l'accès aux services énergétiques modernes, en particulier pour les pauvres qui dépendent largement de formes d'énergie traditionnelles inefficaces, afin d'améliorer leur statut socio-économique et donc de réduire la pauvreté.
- (iii) Compenser le risque lié aux importations d'énergie sous la forme de factures d'importation élevées et d'une incertitude d'approvisionnement aggravée par l'impact des fluctuations monétaires.
- (iv) Mobiliser des ressources financières pour l'investissement dans des projets d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique (ER/EE) et la fabrication d'équipements ER/EE dans la région de la SADC, ce dernier point contribuant au programme d'industrialisation de la SADC.
- (v) Atteindre des voies de développement à faible émission de carbone et des systèmes énergétiques résistants au climat.

En ce qui concerne les faits marquants de la situation énergétique de l'Afrique australe, le Comité a noté que l'Afrique comptait douze pays continentaux et environ 300 millions de personnes, avec quatre océans. Le Comité a également noté que la capacité de production disponible s'élevait à 56 gigawatts, la demande de pointe à 57 gigawatts, avec un taux de consommation annuel de 400 terra watt par heure et une capacité déficitaire de 1,8 gigawatt. Le Comité a également noté que les États insulaires étaient isolés, ce qui rendait l'intégration et l'interconnexion par le biais de technologies de transmission sous-marine à longue distance très coûteuses. Le Comité a reconnu qu'étant donné l'éloignement de ces derniers, ils dépendaient fortement de l'énergie générée par le diesel.

Le Comité a également pris note des principaux moteurs de l'adoption des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, qui comprennent la disponibilité des ressources, les moteurs politiques (plans de développement nationaux, politiques et stratégies de la SADC), l'accès accru à l'énergie, la sécurité énergétique et l'autosuffisance. Les autres sont notamment le changement climatique sous la forme d'engagements internationaux (objectifs déterminés au niveau national), la baisse des coûts des technologies renouvelables et l'amélioration des technologies (recherche et développement et économies d'échelle). Dans le même ordre d'idées, le Comité a pris note de certains des obstacles qui empêchent la pleine adoption des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, comme indiqué ci-dessous.

- (i) Capacité de paiement - la plupart des entreprises de services publics avaient des bilans fragiles et ne pouvaient pas attirer les investisseurs potentiels.
- (ii) L'environnement/cadre politique et réglementaire, qui évolue et doit être renforcé pour combler les lacunes.
- (iii) Les lacunes institutionnelles et techniques.
- (iv) Les contraintes de financement (manque d'accès, taux d'intérêt élevés et coûts initiaux énormes).

- (v) Le manque de sensibilisation aux avantages des technologies d'énergie renouvelable.
- (vi) La densité de la population.

Le Comité a pris note de la nécessité pour les gouvernements de la SADC d'encourager leurs citoyens à produire leur propre énergie propre. En outre, le Comité a noté que la région de la SADC avait un grand potentiel en matière d'énergies renouvelables étant donné ses vastes sources d'énergie renouvelable, telles que l'énergie solaire et éolienne, entre autres.

### **5.3 Résumé des soumissions des citoyens de la SADC**

Le comité a reconnu que la région de la SADC disposait déjà de politiques, de stratégies et de plans solides en matière d'agriculture, mais que la plupart des États membres ne les avaient pas adaptés. Le Comité a noté que les jeunes n'étaient pas inclus dans les processus de prise de décision dans le domaine de l'agriculture, car la plupart de l'attention était dirigée vers le sommet. Le Comité a également reconnu que les jeunes avaient la responsabilité de prendre part aux processus décisionnels en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire. Le Comité a également reconnu la nécessité pour les citoyens d'être informés sur l'utilisation prudente des ressources naturelles.

Le Comité a noté que les étudiants diplômés des universités dans la discipline de l'agriculture ne pouvaient pas trouver d'emploi en raison des niveaux élevés de chômage dans la plupart des pays de la SADC. Le Comité a apprécié le fait que certains des diplômés souhaitaient se lancer dans l'agriculture en tant qu'entrepreneurs, mais qu'ils en étaient empêchés par le coût élevé des terres et le manque de moyens financiers. Le Comité a également noté que le système éducatif en Afrique ne donnait pas la priorité à l'agriculture dans les programmes scolaires. En outre, la plupart des citoyens n'appréciaient pas l'importance de l'agriculture durable et, par conséquent, s'engageaient dans des méthodes agricoles destructrices aux conséquences environnementales désastreuses pour les générations futures.

En ce qui concerne la transition vers une énergie propre, le Comité a noté que la plupart des citoyens de la région ne pouvaient pas se permettre le coût des technologies d'énergie renouvelable et dépendaient toujours du charbon de bois et du bois de chauffage pour les besoins domestiques. Le Comité a reconnu la nécessité de protéger ces citoyens pendant le parcours de transition énergétique.

### **6.0 RECOMMANDATIONS**

En conséquence, le Comité permanent de l'alimentation, de l'agriculture et des ressources naturelles décide de recommander à la 52<sup>e</sup> session plénière de l'Assemblée d' :

- (i) **INVITER** les États membres à collaborer et à utiliser les capacités locales dont disposent les établissements d'enseignement supérieur tels que les universités, les collèges et les instituts de recherche pour mener des recherches approfondies afin d'éclairer la prise de décision concernant le déploiement des énergies renouvelables. Cela permettra de déterminer les méthodes les plus efficaces et les plus rentables pour déployer les énergies renouvelables dans la région de la SADC.
- (ii) **ENCOURAGER** les États membres de la SADC à faire pression sur leurs gouvernements respectifs pour qu'ils mettent en place des mesures délibérées telles que des réductions de taxes sur les énergies renouvelables, des droits, des exonérations fiscales, entre autres, afin d'attirer la participation des investisseurs locaux.
- (iii) **EXHORTER** les États membres à revoir les programmes scolaires aux niveaux primaire, secondaire/ supérieur et tertiaire afin de s'assurer que les apprenants disposent d'un contenu pratique sur les questions d'agriculture et d'énergie durable.
- (iv) **ENCOURAGER** les États membres de la SADC à soutenir la création d'un fonds d'investissement régional à vocation spécifique pour les projets d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique.
- (v) **EXHORTER** les États membres de la SADC à mettre en place des politiques et des législations délibérées permettant aux jeunes et aux femmes d'acquérir facilement des terres en propriété pour des projets agricoles et d'énergie renouvelable tels que les mini-réseaux.
- (vi) **EXHORTER** les États membres de la SADC à tirer parti de la création potentielle d'emplois qui résultera de la transition énergétique. Les gouvernements doivent donc se concentrer sur la fourniture des compétences et des financements nécessaires pour que les jeunes puissent participer au secteur.
- (vii) **ENCOURAGER** les États membres de la SADC à s'engager à impliquer les citoyens à un stade précoce dans les projets d'énergie renouvelable afin de créer un sentiment d'appropriation par les communautés.
- (viii) **IMPLORER** les parlements de la SADC à renforcer les lois sur le vandalisme des infrastructures d'énergie renouvelable afin de dissuader les auteurs de ce vice. Cela permettra de protéger les infrastructures dont le remplacement est coûteux.

## **7.0 CONCLUSION**

L'agriculture est essentielle pour favoriser la croissance économique, la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire dans la région de l'Afrique australe. Toutefois, le changement des conditions climatiques a eu des effets très néfastes sur l'agriculture, notamment sur la sécurité alimentaire dans la région. Par conséquent, les pratiques agricoles durables doivent être privilégiées parmi les autres mesures destinées à stimuler l'agriculture dans la région.

La région de la SADC dispose des ressources naturelles nécessaires (solaire et éolienne), ce qui la rend mûre pour la transition vers les énergies renouvelables. La réalisation de cette transition nécessitera des investissements importants, tant en termes de ressources techniques que financières, tout en gardant à l'esprit la situation d'endettement de nombreux pays de la SADC. Si elle est correctement mise en œuvre, la région sera en mesure d'atténuer certains des défis énergétiques auxquels la plupart des États membres sont confrontés. C'est notamment l'occasion pour la région de créer des emplois pour les jeunes dans les secteurs de l'agriculture et de l'énergie. En outre, la région doit veiller à ce que les citoyens soient engagés de manière significative et rémunérée dans le secteur.

Enfin, le Comité exprime sa gratitude à la Secrétaire Générale et au personnel du Secrétariat de la SADC PF pour l'énorme travail et la facilitation de la réunion statutaire qui a abouti à ce rapport.

## 8.0 ANNEXES

### Annexe I - Liste des fonctionnaires de la SADC PF

Mme Boemo Mmandu Sekgoma	Secrétaire générale
M. Sheuneni Kurasha	Manager de programme, DGHR
Mme Sharon Nyirongo	Secrétaire du comité/rapporteur
Mme Betty Zulu	Secrétaire du comité/rapporteur
Mme Thoko Gumedze	Secrétaire du comité/rapporteur
Carina Talakinu	Secrétaire du comité/rapporteur
Mme Agnes Lilungwe	Secrétaire exécutif auprès de la Secrétaire générale (SG)
M. Ronald Windwaai	chargé des TIC
Mme Paulina Kanguatjivi	Assistante de procédure et Coordinatrice

### Annexe II - Membres des parlements nationaux

- |    |                          |            |
|----|--------------------------|------------|
| 1. | Hon Flory Larue          | Seychelles |
| 2. | Hon Tsepang Tsita-Mosena | Lesotho    |
| 3. | Hon Esther Jailosi       | Malawi     |

### Annexe III - Liste du personnel des parlements nationaux

- |    |                          |            |
|----|--------------------------|------------|
| 1. | Jabulile Malaza          | Eswatini   |
| 2. | Liva Norohanta Raharison | Madagascar |
| 3. | Ifoma Hamabele           | Zambie     |

### Annexe IV- Liste des personnes ressources

Mme Lorena Mazive Coordinatrice de programmes, Institut pour la démocratie multipartite

Mme Eugenia Masvikeneni, experte en énergies renouvelables, Centre de la SADC pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

M. Jeffree Rugare, fondateur et directeur général du groupe Global Solar.

---

**Hon. Ishmael Ndaila ONANI**  
**PRESIDENT**

---

**Mme Sharon NYIRONGO**  
**SECÉTAIRE DU COMITÉ**